



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
18.02.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 14/5

**Absents** : Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), BONNÉ, Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

**Secrétaire** : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur Boudes*

**AFFECTATION DES  
RESULTATS BUDGET  
PRINCIPAL**

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2013 du budget principal se décompose ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté 2012	15 234,23 €
Résultat de l'exercice 2013	- 788 746,08 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 773 511,85 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

Solde des restes à réaliser	- 13 503,06 €
<b>Solde section d'investissement</b>	<b>- 787 014,91 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>787 014,91 €</b>

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat reporté 2012	+ 1 725 997,20 €
Résultat de l'exercice 2013	+ 415 409,72 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 2 141 406,92 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 2 141 406,92 € sera repris au budget primitif 2014, en partie au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 787 014,91 €, et le solde sera inscrit au compte 002 de la section de fonctionnement pour un montant de 1 354 392, 01 €.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014  
Jacques LASSERRE  
Maire